

RAPPORT N° 00/6-32
au Conseil Municipal

OBJET

PARC DU COLORADO
CRAC 1999

Par autorisation du Conseil Municipal du 16 mars 1991, une concession a été signée entre la Ville et la SODIAC pour l'aménagement du site du « Parc du Colorado », d'une contenance de 100 ha, propriété entière de la Ville.

Les infrastructures réalisées :

- voirie d'accès
- aires de jeux et plantations
- jeux d'enfants
- restructuration du golf
- kiosque - sanitaires

ont pu voir le jour grâce à l'aide financière apportée en partie par l'Opération Intégrée de Développement (OID).

Les équipements programmés ont été totalement réalisés. En 1999, ont été achevés :

- la mise aux normes des jeux d'enfants par pose de sols amortissants
- l'assainissement autonome du restaurant
- les sanitaires

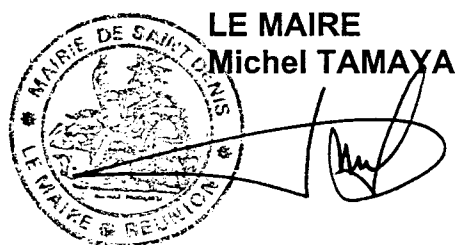
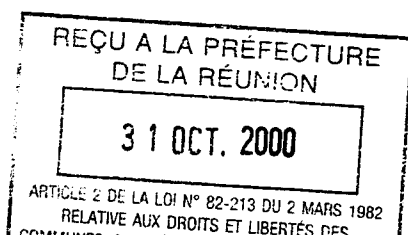
Le bilan qui vous est présenté s'établit à 14 868 000 F HT au lieu de 14 748 000 F HT au CRAC 98.

La participation financière de la ville est arrêtée à 10 483 000 F TTC au lieu de 10 187 000 F TTC au précédent bilan. Cette augmentation de 296 000 F TTC est due à une subvention non perçue.

Il est prévu la clôture de l'opération début 2001.

Je vous demande d'approuver le CRAC 99 de l'opération d'aménagement « Parc du Colorado ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 00/6-32
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 octobre 2000**

OBJET

**PARC DU COLORADO
CRAC 1999**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/6-32 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1^{er} Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(5 votes contre dont 1 par procuration)**

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) 1999 du Parc du Colorado.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 27 OCT. 2000

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

